



La Ville renouvelle la convention territoriale globale avec la CAF

Jeudi 30 novembre à 17h30

► Salon de réception de l'Hôtel de Ville

En présence de

- **Annabelle Bretton**, Adjointe à l'Éducation populaire, la Jeunesse, la Vie associative et la Démocratie participative
- **Nicolas Kada**, Adjoint à la Coordination sociale et Vice-Président du CCAS
- **Florence Devynck**, Directrice de la CAF
- **Patrice Gros**, Directeur académique
- **Martine Kholý**, Vice-présidente au Département en charge de l'Enfance, de la Famille, de la Jeunesse et des Sports
- **Erwin Darmochod**, Directeur territorial délégué à Pôle Emploi
- **Isabelle Peters**, Présidente de la Mission locale

La Convention territoriale globale (CTG) entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Isère, est une démarche visant à mettre les ressources de la CAF de l'Isère, financières et d'ingénierie, au service du projet de territoire grenoblois. Objectif ? Délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles de Grenoble.

Dans le cadre de cette convention, tous les champs d'intervention de la CAF peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, lutte contre l'exclusion, etc. Il s'agit de privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

La Ville et son centre communal d'action sociale (CCAS) ont ainsi élaboré en commun un plan d'actions ambitieux, sur la base de nombreux éléments de diagnostic parmi lesquels l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2022 par la Mission Observation de la Ville et du CCAS.

Les champs d'intervention déterminés sont : aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ; faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ; et créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Les principaux enjeux sont l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours, l'amélioration de l'offre d'accueil du jeune enfant, de l'enfant et l'accompagnement de leurs parcours éducatifs, l'action auprès des enfants, des jeunes et des familles pour lutter contre les ruptures de parcours, soutenir leur émancipation et leur mise en pouvoir, l'autonomie et l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap et à besoins particuliers, et enfin le soutien de la parentalité sous toutes ses formes.